Carnet des paysages du Puy-de-Dôme n° 2

Aménager un espace public







Sommaire

Ce carnet fait partie de la série des *Carnets des paysages du Puy-de-Dôme.* Les autres volumes publiés sont :



Carnet n°1 Les paysages du Puy-de-Dôme



Carnet n°3 Végétaliser un espace public

Afin de mieux prendre en compte la question du paysage dans les projets d'aménagement, une série de guides pratiques a été élaborée pour compléter le carnet n°1, synthèse des grandes familles de paysages du département. Ces guides pratiques ont pour ambition d'accompagner les élus et les techniciens des services des collectivités dans leurs projets d'aménagement. Rappelons qu'il ne s'agit que de conseils sans valeur réglementaire, qui ont pour but de valoriser et de préserver l'identité et la qualité des paysages du Puy-de-Dôme.

Qu'est-ce qu'un espace public ?	4
Un espace symbolique pour des usages variés	
Types d'espaces publics	
Les qualités d'un espace public	8
L'unité	
La simplicité et la singularité	
La pérénnité	
La convivialité et l'habitabilité	
De quoi est-il composé ?	10
Le nivellement	
Les revêtements de sol	
La végétation	
Le mobilier public et la signalétique	
L'eau, le relief	
Les éléments bâtis	
Les étapes de travail d'un projet	12
d'aménagement d'espaces publics	

14

Annexe

Qu'est-ce qu'un espace public ?

Un espace symbolique pour des usages variés

L'espace public désigne l'ensemble des lieux (généralement urbains) destinés à l'usage de tous et sans restriction. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation (réseau viaire) ou de rassemblement (parc, place, etc.). Au sens large, cette notion peut s'étendre aux espaces à caractère public ou semi-public qui relèvent du droit privé mais sont accessibles à tous (par exemple, certains espaces commerciaux). L'espace public est à distinguer du domaine public, qui comprend les terrains (et autres immeubles) appartenant de droit à une autorité publique, sans être nécessairement accessibles au public.

L'espace public est aussi un lieu de rencontre entre différents usages. Il doit à la fois répondre aux enjeux techniques et fonctionnels liés à chaque activité tout en permettant la multiplicité des usages susceptibles d'y être déployés. L'objectif est donc de concevoir des espaces agréables, confortables et pérennes où les habitants et l'ensemble des usagers ont l'envie de passer du temps. La polyvalence de certains espaces publics permettra d'accueillir des usages quotidiens aussi bien que des événements ponctuels comme des marchés, des fêtes de villages, des expositions mais aussi des festivals. Ceci passe notamment par une bonne compréhension du contexte, une maîtrise des règles de la composition spatiale, un dimensionnement suffisant, un nivellement juste et l'utilisation de matériaux adaptés.

L'espace public porte aussi en lui une charge symbolique collective tout en associant des vécus individuels. Ces lieux racontent notre histoire commune et nos besoins de moments partagés dans ces espaces actuels et passés. Certains éléments, comme le petit patrimoine, peuvent nous rappeller à notre passé. C'est le cas aussi de la toponymie : la place du foirail peut raconter le fonctionnement d'un territoire d'élevage, la place de la halle conserve généralement son rôle de centralité commerciale et sociale.

Ainsi, l'espace public, lorsqu'il fait l'objet d'un projet d'aménagement, se retrouve au centre de plusieurs sujets : environnementaux (1), culturels (2), économiques (3), sociaux (4), fonctionnels et techniques (5).



1 Enjeux environnementaux

- protéger et valoriser des milieux
- limiter les « îlots de chaleur »
- infiltrer et stocker les eaux pluviales
- accueillir la biodiversité
- réduire les pollutions



2 Enjeux culturels

- renforcer l'identité d'un bourg ou d'un village
- améliorer la perception d'un espace
- mettre en valeur le patrimoine bâti
- raconter l'histoire collective et accueillir des moments de partage



Enjeux économiques

- relancer l'attractivité d'un centre-bourg
- offrir des espaces aux activités commerciales



Pourquoi aménager un espace public?



5 Enjeux fonctionnels et techniques

- organiser les mobilités
- sécuriser un espace
- veiller à la pérénnité des aménagements
- limiter les temps d'entretien
- intégrer les réseaux secs et humides



4 Enjeux sociaux

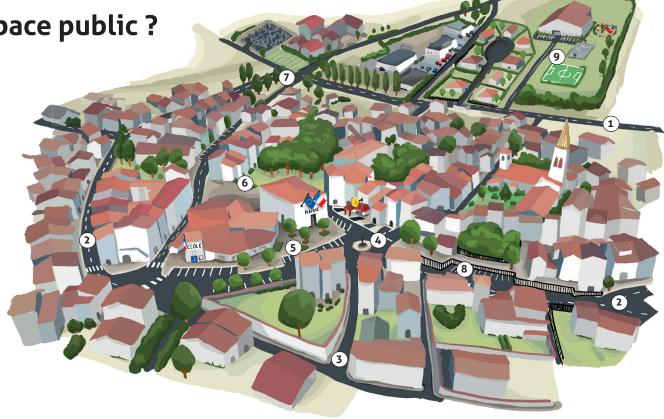
- favoriser l'accès de tous aux espaces publics et aux équipements publics
- favoriser certains usages et pratiques
- favoriser un cadre de vie confortable
- permettre l'expression publique (rassemblements spontanés, manifestations, etc.)

Qu'est-ce qu'un espace public?

Types d'espaces publics

Un espace public réussi et lisible est celui dont on peut identifier facilement la nature et le statut. En voici quelques types (liste non exhaustive).

- 1. L'entrée de bourg ou de ville nécessite des aménagements simples et soignés pour assurer la transition tout en assurant son rôle de vitrine. Souvent, il s'agit aussi de passer d'un espace dédié uniquement aux véhicules à un espace mieux partagé.
- 2. La rue principale (parfois route départementale). Pendant des décennies, la place des piétons au sein du réseau viaire a été négligée au profit de l'automobile. La transformation de l'image du bourg peut se fonder sur la requalification de l'axe principal car il agrège de nombreux usages et il est le lieu de passage le plus collectivement utilisé. Il est nécessaire d'élargir l'emprise des projets d'aménagement aux autres espaces publics alentour.
- 3. Les rues secondaires, les ruelles et les venelles viennent compléter l'organisation du réseau viaire.
 Ces espaces ont une dimension de proximité et accueillent des pratiques du quotidien. Elles jouent un rôle essentiel dans la structure sociale du village. Par leurs statuts et leurs positionnements, ces espaces peuvent avoir un caractère plus ou moins confidentiel au regard des traversées principales des bourgs.



- 4. La place joue un rôle structurant dans la vie politique et sociale des centres-bourgs. Lieu de représentation et de rassemblements, elle vise à accueillir différentes activités autour desquelles peuvent se réunir les habitants à différents moments. Leurs structures et les éléments de patrimoine qui les composent sont à prendre en considération dans leurs requalifications.
- **5. Le parvis** souligne un établissement ou un bâtiment public majeur (mairie, école, médiathèque, église, etc.). Ces espaces, s'ils

sont correctement aménagés, encouragent la convivialité autour de temps collectifs (sorties d'école, cérémonies, etc.).

- **6.** Le parc public et la cour d'école sont au cœur d'enjeux majeurs en faveur d'un plus grand partage des pratiques et du besoin de végétalisation. Ils peuvent être complémentaires dans les usages.
- 7. Le couderc ou communal est généralement un espace enherbé, planté qui appartenait à la communauté villageoise et était d'utilité collective. Il constitue un patrimoine à valoriser.
- **8.** Les stationnements sont une question prégnante dans les centres-bourgs, où la voiture individuelle est souvent le moyen de transport le plus utilisé. De nombreux espaces résiduels sont sacrifiés au profit d'aménagements routiers sans qualités lorsque le stationnement n'est pas organisé. Il n'est pas toujours nécessaire qu'ils marquent leur emprise sur les espaces publics : il est possible d'accueillir des véhicules sans pour autant en faire le seul usage.
- **9. Les équipements sportifs** souvent situés en périphérie sont à intégrer dans le maillage piétonnier.

7

Les qualités d'un espace public

Après avoir suivi les différentes phases en amont du projet (programmation, faisabilité, budgétisation) débute sa conception. Voici quelques recommandations qui peuvent la guider.

L'unité

- Bien s'insérer dans les aménagements existants en évitant toute rupture (de nivellement, de matériaux, de circulation) et rechercher « l'unité » entre les différents espaces plutôt que les ajouts au « coup par coup ».
- Valoriser sa relation au paysage environnant (une vue lointaine, un cadrage sur un monument, une situation ombragée, etc.).

La simplicité et la singularité

- Rechercher et s'inspirer des qualités des archétypes spatiaux locaux (types de rues, formes de places, de coudercs, etc.) et privilégier l'utilisation de matériaux « locaux ».
- Préférer l'économie de moyens, le réemploi de matériaux existants (par exemple, les pavés de granit sous l'enrobé, les bordures en assises, etc.).
- Limiter l'encombrement de l'espace par des matériaux et mobiliers trop nombreux.

La pérennité

Un espace bien dessiné, est un espace qui semble avoir toujours été là : penser à la pérennité de l'aménagement (la composition, des matériaux adaptés aux usages, des végétaux bien sélectionnés, « bien plantés » et à la bonne saison) et tout en s'affranchissant des effets de mode. Il est nécessaire en amont du projet d'anticiper son entretien par les équipes locales et la prise en compte des aménagements techniques pendant les travaux.

La convivialité et l'habitabilité

- Donner suffisamment d'espace à chaque pratique pour éviter les conflits d'usages, dessiner des espaces qui puissent accueillir une mixité d'usage et être polyvalents. En cela, il est nécessaire, en amont de prendre en compte les attentes des différents usagers.
- Privilégier un espace continu en évitant le morcellement de l'espace et limiter les ruptures de niveaux qui contraignent un déplacement fluide (éviter la profusion des bordures de tous types).
- Garantir l'accessibilité de tous (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.).



9

De quoi est-il composé?

L'espace public est composé de différentes strates matérielles et définies ci-après. Le choix de ces composantes doit se faire une fois que le programme de l'aménagement a été défini et que les grands principes de composition de l'espace ont été dessinés. Elles sont pensées en fonction des qualités que l'on veut offrir à l'espace (apporter de l'ombre, souligner une vue, marquer une limite, etc.), des différentes contraintes (réseaux du sous-sol, climat, durabilité, entretien, etc.) et des usages souhaités.

Le nivellement

- Jouer du relief pour générer les sous-espaces (parvis, terrasses, etc.), valoriser des expériences paysagères (un belvédère par exemple) et gérer les eaux de ruissellement (1).
- Intégrer la question des déblais et remblais pour limiter les coûts et réduire les évacuations hors site.

Les revêtements de sol

- Garantir la pérennité de l'aménagement en choississant le matériau en fonction des usages envisagés et du contexte climatique.
- Limiter le nombre de matériaux et les hiérarchiser selon les usages et les qualités que l'on veut donner à l'espace.
- Privilégier l'utilisation de matériaux perméables afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sous-sol et en assurant un entretien facile (2).

La végétation

- Qualifier dans un premier temps les milieux et les ambiances du site.
 Conserver et valoriser les arbres et bosquets existants en bon état (3).
- Prendre en compte les contraintes liées aux réseaux enterrés en amont du projet de conception (4).
- Définir une palette végétale adaptée au site (en fonction du climat, des besoins) et en fonction de la nature du sol. La palette végétale doit être constituée d'essences acclimatées au site. Elle gagne à être constituée par strate (arborée, arbustive, buissonnante, herbacée, ligneuse) et/ou par type d'espace (pieds de façade, parvis, belvédère, parc, etc.).
- Connaître le besoin en envisageant dès la conception le développement (volume à l'âge adulte) de l'essence plantée.

Le mobilier public et la signalétique

- Valoriser et intégrer le plus possible l'existant à la composition et étudier les possibilités de réemploi.
- Bannir le foisonnement et homogénéiser sur l'ensemble de la commune
- Aligner pour réduire l'encombrement et rendre l'espace plus lisible.
- Adapter les besoins d'éclairage et limiter la pollution lumineuse.

L'eau, le relief

Le meilleur endroit pour stocker l'eau est le sol. Son cheminement doit être pris en compte dès le début du projet pour favoriser son infiltration et sa récupération dans les fosses plantées par un nivellement adéquat (5).

Les éléments bâtis

Intégrer le petit patrimoine (fontaine, croix de mission, etc.) et les fronts bâtis à l'aménagement (une place se dessine de façade à façade).

10 11

Les étapes de travail d'un projet d'aménagement d'espaces publics



Les élus souhaitent aménager un espace public dans leur commune. Par exemple: un parc, une place,

une rue, un parvis, une traversée de bourg, les abords d'une école, etc.



Avec l'appui des conseillers, le

maître d'ouvrage précise ses

Il définit une méthode de travail, fixe une

enveloppe prévisionnelle en recherchant

les financements. Il profite aussi du temps

de réflexion pour consulter et informer les

usagers et les habitants de la démarche.

besoins et ses objectifs.

Ils s'entourent de **conseillers** pour définir les **enjeux** de l'aménagement et vérifier sa pertinence et sa faisabilité.

En croisant les enjeux liés aux thématiques suivantes : usages, emprises foncières, qualités spatiales, réglementation, adaptation au contexte local, enjeux patrimoniaux et environnementaux, conformité avec les stratégies territoriales, état des réseaux, financements, etc. Exemples d'acteurs pouvant être mobilisés : CAUE*, PNR*, ABF*, DRAT*, CD63*, concessionnaires réseaux, DDT*, EPCI*, services techniques,

* se référer à la liste des sigles utilisés p.16



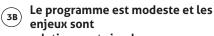
Le programme est ambitieux et les enjeux sont complexes

(situation en centre-bourg, site patrimonial, enjeux paysagers, fonctionnels et environnementaux importants, etc.).



Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée de professionnels de l'aménagement de l'espace (paysagiste mandataire, architecte, urbaniste) à qui est confiée la conception et le suivi de la **réalisation** du projet.

Dans ce cas, la commune peut être accompagnée par les conseillers du CAUE pour la réalisation du cahier des charges, le recrutement d'une équipe de concepteurs et le suivi du projet. Si le périmètre du projet comprend des emprises départementales, la commune peut être accompagnée par les DRAT.



relativement simples

(situation hors centre-bourg, aménagement de linéaires routiers, espaces peu fréquentés, etc.).



La **conception du projet** se limite à une esquisse et un avant-projet qui fixe des **principes** et des

orientations (maîtrise d'œuvre qualifiée en conception d'espaces publics. DRAT. ADIT*). Le suivi de la réalisation est assuré en régie communale ou par les services du Département.

La commune peut être accompagnée par les conseillers du CAUE pour la réalisation du cahier des charges, le recrutement d'une équipe de concepteurs et le suivi du projet.



La conception du projet est divisée en plusieurs phases : ESO, AVP, PRO/DCE*.

> Les études d'avant projet (AVP) traduisent sur plan les éléments du programme. La phase de projet (PRO) débouche sur des plans détaillés et un coût prévisionnel.



La **réalisation des travaux** est divisée en plusieurs phases : ACT, EXE, VISA, DET*.

Cette étape consiste à la consultation des entreprises puis le suivi de chantier. Le suivi doit être confié à une maitrise d'œuvre en cas de complexité et d'absence de compétences en interne à la maîtrise d'ouvrage.



Pendant la vie de l'aménagement, le maître d'ouvrage veille au bon fonctionnement et assure l'entretien des espaces publics. Il peut faire appel aux agents de la collectivité ou missionner des associations locales ou des entreprises.

4. conception du projet - 4 à 8 mois

5. réalisation des travaux - 2 mois à 1 an



9. Les équipements sportifs

Lexiaue

ABF : Architecte des bâtiments de France ACT : assistance aux contrats de travaux

MP · avant-projet

ADIT : Agence départementale d'ingénierie territoriale

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

DET : Direction de l'éxécution aux travaux
DDT : Direction departementale des territoires

DRAI : Direction routière et d'aménagement territorial EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESO : esauisses

EXE : études d'éxécution MOA : maîtrise d'ouvrage MOE : maîtrise d'œuvre PNR : Parc naturel régional

PRO/DCE: études projet et dossier de consultation des entreprises

VISA : examen de la conformité au projet

Publié sous la direction de

Dominique Désirée & Lionel Favier, codirection du CAUE 63

Conception et réalisation

CAUE 63 (conception & coordination : Clémentine Lescanne, paysagiste conseillère

Financeu

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Illustrations

niune nideux

Impression

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Date de parution

luin 2023

N° ISBN

979-10-90834-27-0



